**SYNTHÈSE GROUPE 1**

1) Pourquoi combattre la réforme des retraites ?

- Nous sommes partis du constat que nous n’avions pas le temps de lire l’intégralité du document de A . Henneguelle sur les retraites dans le temps imparti de l’atelier. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les points 2 et 3 à savoir l’injonction « il faut réformer !» et l’argument de  l’allongement de l’espérance de vie =  « vivre plus, travailler plus ».

- Constats d’un système qui globalement désolidarise et précarise  et qui repose sur une pensée binaire qui impose l’alternative « ou bien…, ou bien… ».

- il faut parvenir à sortir du registre de l’argument-contre-argument : même si le travail fait ici par A. Henneguelle n’est pas à remettre en cause (et ceci d’autant moins que nous ne pourrions en faire autant…), nous ne nous situons pas dans la contre-expertise (juridique, technique, comptable….). En revanche nous pouvons, en tant que sociologues, faire un travail de reformulation des questions et des catégories : comment parler des retraités autrement que comme des chiffres, des charges ou/ et des problèmes à gérer ; de qui parle-t-on ? Quelles réalités multiples derrière ?

Bref, documenter les cas et pluraliser les situations. Autrement dit, sortir de la pensée binaire du « ou…, ou… », et faire valoir une approche du « et… et…. » qui pluralise et complexifie.

Comment peut-on, à notre niveau –celui du CMW-, prolonger cette réflexion et engager un travail d’enquête ? quel(s) dispositif(s) expérimenter pour continuer ?

2) les précarités dans tous leurs états

- On peut faire le diagnostic ou le constat d’une précarité généralisée mais attention à ne pas tout aligner : comment fait-on en sorte de « ne pas rendre acceptable l’inacceptable » ?!

Tout ne se vaut pas : certaines situations sont très actuelles tandis que d’autres sont beaucoup plus structurelles à l’université et dans les laboratoires de recherche. Mais constat que aujourd’hui, beaucoup renoncent à une carrière dans l’ESR, voire abandonnent la thèse en cours (même avec un contrat doctoral) ; certaines situations de précarité sont telles qu’elles engendrent des états de vulnérabilité et de fragilité qui mettent en danger l’intégrité des personnes.

- Constat d’une multiplication en cours des dispositifs de recueil de témoignages dans les universités pour donner à voir ces situations ; à nous de documenter ces expériences et montrer en quoi la précarité est une forme de maltraitance dans le monde institutionnel (chez nous c’est particulièrement vrai pour les publics étudiants, doctorants et vacataires).

**SYNTHÈSE GROUPE 2**

**Débats retraite**

Etat des lieux et des questions

Nous sommes partis de deux idées reçues pour engager la discussion non pas en tant que sociologues mais davantage en tant qu'employés dans l'ESR. 1. Il faut un âge d'équilibre à 64 ans. Puis 2. La réforme permet de protéger les droits des plus faibles.

1. Il faut un âge d'équilibre à 64 ans

Cette idée nous pose plusieurs questions :

Celle des jeunes qui, surtout dans nos métiers, rentrent tard dans la vie professionnelle et seront tenus de partir plus tard qu'ils le veuillent ou non.

La question de la poursuite de son activité professionnelle après 64 ans : on continue de travailler par passion ou par contrainte financière ? Quel impact sur l'emploi et la libération de postes statutaires ?

Cela ouvre sur un débat plus large sur les « métiers passion » et la retraite. Qu'est-ce que la retraite ? La fin de l'activité professionnelle ou la possibilité de choisir, de travailler autrement ? Un salaire à vie ou le fruit de ses cotisations ?

Est également posée la question de l'évolution de l'activité professionnelle avec l'âge. Quelles sont les expériences d'autres pays ? Quelle modulation de l'activité dans nos professions au fil de la carrière ? Qui choisit ?

2. la réforme permet de protéger les droits des plus faibles

La réforme permet-elle vraiment de protéger les droits des plus faibles ? On se demande comment un.e vacataire va arriver à une carrière complète. Sur l'argument du tout sera compté et de l'avantage des points sur les trimestres la question demeure de savoir à quels droits ouvrent les points et combien ?

Sur la question de l'espérance de vie qui justifierait le recul de l'âge de départ à la retraite, en tant cette fois que sociologue, on peut douter de la puissance de cet argument. Tout d'abord, historiquement, l'espérance de vie ne fait qu'augmenter pendant que la durée du travail n'a fait que diminuer. Ce sont donc des choix de société qui se jouent ici. Certes, le ratio cotisants/retraités diminue (1/4 en 1960 et 1/1,7 en 2018 selon l'INSEE). Cela pourrait appeler à un accroissement des ressources pour financer la solidarité entre générations et groupes sociaux car nous ne sommes pas égaux devant l'espérance de vie en bonne santé. Or c'est l'inverse qui se produit (baisse du nombre de fonctionnaires et des cotisations sociales de l’État, exonérations de cotisations des employeurs qui ne sont plus compensées par l’État, - 18 points depuis 1960). L'idée d'1€ cotisé qui ouvrirait les mêmes droits pour toutes et tous est en réalité génératrice d'inégalités car elle conduit à redistribuer à celles et ceux qui vivent le plus longtemps alors que ce sont en général les plus favorisé.es.

Si on résume :

* Quid de la retraite des « métiers passion » et du droit de continuer à travailler de manière choisie…
* Protection des plus faibles ? qu’est-ce que ça donne concrètement pour les vacataires, les précaires et les carrières hachées dans l’ESR ?

**Précarité**

Etat des lieux et des questions sur les différentes formes de précarité dans l’ESR.

Préliminaires : Distinguer les professionnels vacataires (avocat, notaire, chargé de mission d'une institution publique) des vacataires précaires. On rappelle la nécessité d'avoir un « emploi principal » représentant plus de 50 % de ses revenus pour être payé en vacations. On peut ainsi travailler chez Mac do pour gagner 400 € par mois et pour avoir une activité principale afin de pouvoir donner des cours comme vacataire à hauteur de 350 € par mois.

* *Précarité des EC vacataires* : la plus visible, la plus injuste mais pas la seule
* *Précarisation dans toutes les professions liées à l’ESR* : ce n'est pas uniquement une question

de revenus, mais de durée des postes, de précarité professionnelle… cf. les vacataires et la recherche sur projet… multiplication des recrutements courts liés aux financements sur projet. L’une des questions qui est aussi posée concerne les incidences de la précarisation de la recherche et des chercheurs sur la qualité de la recherche.

* *Précarité et qualité de la recherche*: Pression donnée sur les précaires… par les titulaires… Personne n’arrive à être calme pour travailler… problème du management de la recherche… On fraude le terrain pour produire déjà, avant d’avoir terminé !!!
* *Précarité et doctorats* : Dans SHS, débat sur les recrutements de doctorants sans financement…
  + Comment on creuse les inégalités dès le départ quand la thèse est soutenue : chance d’avoir un ATER, postdoc…
  + L’HCERES nous demande : combien de doctorants ? faut-il accepter des thèses sans financement ?
  + Contrats doctoraux : il y a des projets de thèse qui peuvent ne pas ou difficilement être finançables par des contrats doctoraux… il peut également être souhaitable de mener des thèses en toute indépendance et à distance des institutions.
* *Précarité et BIATTS*: La précarité des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques est aussi en augmentation et doit être prise en compte.
* *Précarité et reconnaissance du monde académique* : l'enjeu de préserver la reconnaissance auprès des pairs, comment garder des liens quand on prend des postes ailleurs… dans le privé ou avec des postdoc (un an rarement trois ans…) sous payés. Il faut toujours garder un lien, comment continuer à faire de la recherche, et prendre du temps pour la valorisation… Ça produit des inégalités énormes au niveau des publications… cela conduit à se demander qui est légitime à rester dans le monde académique ?

Deux principaux constats

* *Le public est moins protecteur que le privé* : ex. contournement par le CNRS de la Loi Sauvadet de résorption de la précarité dans la fonction publique avant que cette loi ne soit carrément supprimée. 6 ans de contrats précaires obligeant l'employeur à CDIser, le CNRS a mis en place un suivi des CDD pour empêcher l’accès aux 6 ans et donc au CDI. Mais dans le cadre de la LPPR ce ne sera même plus nécessaire avec les CDI de mission prenant fin à l'issue du contrat de recherche.
* *Nous sommes acteurs de notre propre précarisation* !

**Que pourrait-on faire ?**

* Faire un état des lieux des précarités dans nos laboratoires ? quantitatif et qualitatif…
* Elaborer des indicateurs de mesure de la précarité
* Elaborer nos propres critères d'évaluation (ex. le bien-être au travail dans le labo, le travail collectif…)
* Faire des chartes et s'assurer de leur respect sur les règles de limitation de la précarité dans nos contrats de recherche
* Déposer un projet ANR de notre labo et/ou avec d'autres labos sur la précarité dans l’ESR et plus particulièrement dans nos laboratoires et ses effets ?
* Whate else ?

**SYNTHÈSE GROUPE 3**

**Atelier 1 – Pourquoi combattre la réforme des retraites ?**

* Tout le monde est d’accord sur la nécessité de la combattre pour éviter une précarisation de tout le monde à la retraite
* Mise en évidence d’une tension entre les générations : les jeunes chercheur·ses précaires ont tendance à reprocher à leurs aîné·es titulaires un manque de mobilisation contre la précarisation des jeunes… à quoi les chercheur·ses titulaires répondent en soulignant un manque de soutien des jeunes sur la mobilisation contre la réforme des retraites. Ca pose la question de la difficulté de faire converger les luttes quand chacun·e est d’abord préoccupé par ce qui le/la concerne immédiatement.
* **Rappel de la composition du CMW** 
  + - 80 permanents
    - 20 sans statut ni contrat
    - 100/110 doctorant·es, financés dans la moitié des cas en 3e année (35% avant)

**Atelier 2 – Les précarités dans tous leurs états**

* Faut-il accepter en doctorat les étudiant·es non financé·es ? Certains labos le font, mais c’est difficile car parfois les thèses se commencent sans financement mais sont ensuite financées, avec des contrats décrochés au cours de la 1e ou 2e année de doctorat… Et puis, il est difficile de refuser de prendre en thèse qqn de très motivé qui aurait fait un excellent M2 sans avoir décroché une bourse dans la foulée ! MAIS… même si les doctorant·es sont encore étudiant·es, nécessité de rappeler que la thèse est déjà un travail, un travail qui à ce titre doit être rémunéré ! Et puis, il est difficile de faire une thèse et d’espérer ensuite être titularisé·e si on ne s’y consacre pas à temps plein…
* Rappel de la multiplication des exigences pour pouvoir accéder à un poste : avoir soutenu une bonne thèse, avoir enseigné, avoir publié, avoir participé à la vie scientifique en s’exprimant dans des colloques et/ou JE et en organisant des événements scientifique… alors que dans le même temps la durée des thèses est réduite drastiquement (rappel de la durée moyenne des thèses au CMW : 6,5 ans). Pose la question, pour les jeunes doctorant·es, de *quoi prioriser*. B. Milly conseille de foncer sur la thèse quand on est financé
* . Réduire quoiqu’il en soit la durée des thèses, ne pas se laisser déborder par l’enseignement.
* Rappel que oui, les places de MCF et CR CNRS sont chères, mais qu’elles ne constituent pas les seuls débouchés au doctorat ! En particulier en socio du travail ou pour les contrats CIFRE. Rappel aussi que, pour décrocher certains emplois, on ne recrute plus au niveau M2 mais au niveau doctorat…
* Concernant la durée des thèses, les dérogations à la réinscription ne sont pas si difficiles à obtenir à Lyon 2, mais l’ENS refuse les réinscriptions en l’absence d’un revenu > 1000€, en dehors du chômage, ce qui conduit à des transferts stratégiques de l’ENS vers Lyon 2 pour les 4e années, après un contrat doctoral.
* Discussion sur la précarité vécue par nos étudiant·es, dont on ne tient pas assez compte : entre suivre son cursus avec l’aide financière des parents ou devoir travailler 20h, parfois 35h, pour assurer sa survie, les inégalités sont très importantes. On sait que els inégalités de réussite scolaire se creusent quand les étudiant·es travaillent plus que 10/15h semaine… or, certain·es font beaucoup plus ! Avec des effets néfastes mesurables sur la réussite universitaire. Valoriser davantage l’expérience professionnelle dans les cursus étudiants ? Cela pourrait passer, propose E. Bonnet qui relaie des propositions étudiantes, par :
  + - Un module dédié à l’activité professionnelle / la possibilité de faire valider en UE l’expérience professionnelle
    - Des tutorats intergénérationnels entre étudiant·es de différents niveaux
* Questionnement sur la politique de non-renouvellement des ATER de l’UFR ASSP : une façon de répartir la précarité en permettant à plus de personne d’avoir accès, même pour un an seulement, à un poste d’ATER… mais qui suppose un investissement énorme et très peu rentable dans des cours donnés seulement une année, aux dépends de l’avancée de la thèse et/ou de la qualité de l’enseignement.

**SYNTHÈSE GROUPE 4**

Atelier « Retraites »

Réforme des retraites qui touche tout le monde, une lutte « transversale » mais qui va impacter encore plus fortement les populations déjà précarisées.

Dans l’ESR, la réforme des retraites met en danger la sécurité des retraites de la fonction publique et va lourdement impacter celleux qui seront passé par des périodes de précarité : dans un métier où la titularisation se fait tardivement (aux alentours de 35 ans), le nouveau système de calcul des retraites pose un gros problème puisque toutes les années seront prises en compte dans le calcul et notamment les périodes de chômage, de vacations, etc.

Cette réforme est inégalement injuste pour les femmes qui sont proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi précaire, un mi-temps, le tout avec des inégalités salariales importantes.

Se pose aussi la question de la mobilisation de l’ESR dans les manifestations et le mouvement d’opposition à la réforme des retraites.

Les vacataires cotisent iels à la retraite ? Se pose la question des modalités de cotisation des plus précaires de l’ESR.

Un vacataire touche sept fois moins qu’un brut de titulaire, parfois à travail égal – voir le power point préparé pour l’atelier « Précarités ».

Et 0,7 en dessous du SMIC ??

Retraites – précarités : deux enjeux intimement liés.

La discussion se dirige rapidement sur les conditions de travail des vacataires, des doctorant.e.s de l’ESR. « Je cumule mais pas pour ma retraite ».

On nous parle de l’espérance de vie qui est en hausse et entrainerait de fait une hausse de l’âge de départ en retraite. Mais en fait, il y’a des pays (cité ici Allemagne, Etats Unis, etc.) où elle baisse. De plus, l’espérance de vie en bonne santé et elle beaucoup moins haute. Donc on partirait en retraite en mauvaise santé. Quelle sens, dans ce cas, la retraite a t’elle ? De plus, l’espérance de vie des ouvriers hommes est de 6 ans inférieure à celle des cadres (voir le livre de Wilkinson « les inégalités sont mauvaises pour la santé »). On n’en parle quasiment jamais. Le projet de réformes de retraites va encore creuser ces inégalités. Il y’a littéralement une invisibilisation de certains groupes sociaux, ici les ouvriers. On émet l’idée que c’est en partie du à l’individualisation.

Atelier « Précarités »

Précarité insupportable dans l’ESR.

Les doctorant.e.s, vacataires, souffrent d’une précarité protéiforme : géographique (même pour les MCF en réalité), financière, professionnelle, logement (difficultés à trouver un logement avec un contrat d’un an maximum) etc. – Des risques psycho-sociaux réels et avérés.

Discussion autour des statuts de « vrais » et « faux » vacataires. Les vrais vacataires sont des « experts » payés à l’heure et à la mission, sans relations de subordination, et ne pouvant en aucun cas se substituer à des emplois permanents au sein de l’institution, la structure. Au sein de l’ESR nous sommes donc face à des situations de « faux » vacataires. Les vacataires ne sont en réalité pas censés couvrir des besoin permanents (voir article 08R010 sur les conditions de recrutement des vacataires - https://www.village-justice.com/articles/recrutement-abusif-vacataires-dans-fonction-publique-regulierement-censure-par,33280.html)

Des situations qui frôlent l’illégalité, voire pour certaines sont totalement hors cadres légaux (contrats signés en retard, paiement différés et très tardifs, …)

Voir le podcast « Allô Précaires » et les témoignages de vacataires recueillis au sein de l’UFR ASSP.

Pour saisir la précarité du travail des vacataires, il suffit d’ouvrir les mails de l’ANMSCP, de l’ASES, d’EFiGiES, toutes les grandes listes de SHS, et de voir les offres de postes de vacataires : TD payés sous le SMIC horaire, trajets et hébergements, éloignement géographique, recrutement en urgence, etc.

Isolement pédagogique des doctorant.e.s = on pourrait penser à des plateformes de mise en ligne des cours pour avoir des « squelettes » et des pistes pour construire un cours. Mutualisation des ressources pédagogiques. L’accompagnement et le tuilage des jeunes vacataires ne peuvent dépendre de la bonne volonté et de la bienveillance de l’équipe pédagogique, il faut systématiser cette aide.

Il faut une aide également institutionnalisée sur les questions de chômage, une assistante sociale, une plateforme pour saisir les arcanes administratifs lors du doctorat et de l’enseignement. Associations d’aide ?

Il faut réclamer a minima la revalorisation des salaires des vacataires (de plus en augmentant le paiement des heures de vacation, les Universités auront peut être plus de velléités d’embauche en CDD, en CDI) – il faut aussi demander des défraiement pour les vacations en dehors de nos villes d’inscription.

Concernant la précarité des étudiant.es, nous avons fait le constat que les enseignements étant largement porté par des doctorant.es vacataires, ce sont des précaires vacataires qui sont amené à écouter la précarité des étudiant.es.

Il est toutefois important d’être vigilant, à l’écoute et de se rendre disponible d’écouter la précarité des étudiant.es. Même si on a pas de réponse à y apporter.

Le fait de solliciter cette parole et de montrer que l’on a conscience de cette précarité est déjà importante.

Mais par la suite que fait-on ? Comment faire remonter cet état des lieux par la suite ?

Atelier LPPR

- Pervertir les dispositifs qu’on nous impose ?

- Projet collectif d’ANR ?

- Proposer à d’autres laboratoires ?

- HCERES : que faire de ce dispositif ?

- Boycott de l’ANR ?

- Quantifier le temps passé sur les projets ANR ?

- Problème de la survalorisation des publications, évaluation bibliométrique.

- Les crédits accordés aux laboratoires ne servent pas à financer la recherche mais juste le fonctionnement des laboratoires.

- Question de la répartition des financements  on va vers de la recherche « vitrine ». Il faut dénoncer cette fraude scientifique et dire « non au tourisme scientifique ».